

Le 24 avril 2024

À : L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

CC : Joël Lightbound, président du Comité permanent de l'industrie et de la technologie
Rick Perkins, vice-président du Comité permanent de l'industrie et de la technologie
Jean-Denis Garon, vice-président du Comité permanent de l'industrie et de la technologie

Membres du Comité permanent de l'industrie et de la technologie

Objet : Appel commun réclamant le renvoi de la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données (LIAD)* pour une consultation publique sérieuse et une refonte indispensable

Monsieur le Ministre,

Les organismes et les spécialistes signataires du présent appel sont profondément préoccupés par la manière dont la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données (LIAD)* a été élaborée et formulée. L'examen du projet de loi par le Comité permanent de l'industrie et de la technologie (INDU) a été effectué à la hâte et de façon précipitée dans un climat de confusion, ce qui n'a certainement pas contribué à dissiper leurs inquiétudes.

Cet examen a révélé les lacunes considérables, non seulement de la mesure législative, mais aussi du processus de consultation en lui-même. Sur le plan de la législation, ces lacunes sont démontrées tant par la portée exceptionnellement large des [amendements](#) proposés par votre propre bureau le 28 novembre 2023 que par l'ensemble des [recommandations prioritaires](#) soumises à l'INDU au début du mois de mars par plusieurs signataires du présent appel. Par ailleurs, les lacunes inhérentes au processus sont mises en évidence par la diversité des voix – que ce soit l'Assemblée des Premières Nations (APN) ou la Chambre de commerce du Canada¹ – qui ont réclamé récemment que des consultations additionnelles soient menées avant l'adoption de la LIAD.

Les signataires vous adressent le présent appel pour joindre leurs voix à celles qui se sont déjà fait entendre et les amplifier. Ils vous demandent de retirer la LIAD du reste du projet de

¹ Voir le mémoire de l'Assemblée des Premières Nations en date d'octobre 2023 qui a été déposé auprès de l'INDU et publié dans son site Web le 13 février 2024, ainsi que la lettre adressée par la Chambre de commerce du Canada à l'INDU, datée du 13 février 2024 et publiée sur le site Web de l'INDU sous forme de mémoire le 6 mars 2024.

loi C-27 et de la soumettre à une véritable consultation publique approfondie pour qu'elle subisse la refonte manifestement nécessaire.

L'encadrement réglementaire de l'intelligence artificielle au Canada est d'une importance vitale pour l'avenir d'un large éventail d'organismes et de particuliers, dans toutes les régions du pays, dont les voix n'ont pas encore été entendues alors que le projet de loi C-27 se dirige vers l'étude article par article. En particulier, l'APN a déclaré dans son [mémoire](#) que [traduction] « le processus est vicié parce qu'il n'y a pas eu de consultation de nation à nation entre le Canada et les Premières Nations ». Votre lettre à l'INDU du 12 mars 2024 ne contient aucune indication montrant qu'une telle consultation de nation à nation concernant la LIAD ait eu lieu avant le dépôt au Parlement du projet de loi C-27.

L'INDU s'est retrouvé avec la tâche immense, voire même impossible, d'étudier les dispositions du projet de loi C-27 relatives à la protection de la vie privée et à l'intelligence artificielle, tout en respectant les contraintes logistiques de la procédure d'examen du comité et du calendrier parlementaire. On ne peut donc pas lui imputer la faute si son étude s'est révélée inadéquate pour remplacer la consultation approfondie avec les détenteurs de droits autochtones, la société civile, le secteur privé et d'autres intervenants, qui aurait dû se tenir avant la mise en place de la LIAD.

Les signataires du présent appel soit n'ont pas été consultés de façon adéquate au cours du processus d'élaboration de la LIAD, soit ne l'ont pas été du tout. Ils ont exprimé une diversité de réserves sérieuses à l'égard de la LIAD et ils s'entendent tous par ailleurs pour dire que l'inadéquation du processus de consultation a abouti à un projet de loi gravement et fondamentalement vicié, dépourvu de légitimité démocratique.

Par conséquent, les signataires vous conseillent vivement de soustraire la LIAD à l'examen parlementaire et d'entamer un processus de consultation approfondi et constructif impliquant un large éventail d'intervenants, de détenteurs de droits et d'organismes gouvernementaux concernés avant de la réintroduire sous une forme révisée. À cette étape-ci, c'est la seule approche qui puisse garantir que la population canadienne soit dotée de la législation sensée sur l'intelligence artificielle qu'elle mérite.

Signataires :

Organisations :

1. Action Mines Canada
2. Amnesty International Section canadienne (anglophone)

3. Association canadienne des libertés civiles
4. Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique
5. Centre pour la liberté d'expression
6. Centre pour les droits numériques
7. Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles
8. Conseil canadien de la protection de la vie privée et de l'accès à l'information
9. Conseil canadien des affaires publiques musulmanes
10. Digital Public
11. Fédération canado-arabe
12. Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)
13. Institut des armes à feu pour l'éducation rationnelle
14. Institut Macdonald-Laurier
15. Institut Rideau des affaires internationales
16. Inter Pares
17. Just Peace Advocates/Mouvement pour une paix juste
18. Ligue des droits et libertés
19. NSTP Consulting Corp.
20. OpenMedia
21. Programme de communication, Collège Glendon, Université de York
22. Response Marketing Association
23. Syndicat national des employés généraux et du secteur public (SNEGSP)
24. Tech Reset Canada

Personnes :

1. Alessandra Renzi, professeure agrégée, Université Concordia
2. Alexandra Flynn, professeure agrégée, Université de la Colombie-Britannique
3. Andrew Clement, professeur émérite, University de Toronto
4. Azeezah Kanji, professeur de droit et journaliste
5. Bianca Wylie, rédactrice et promotrice des technologies publiques
6. Blayne Haggart, professeur agrégé, Département de sciences politiques, Université Brock
7. Brenda McPhail, Programme de politique publique, Université McMaster
8. Christelle Tessono, chercheuse en politique technologique, Université de Toronto
9. Colin Bennett, Université de Victoria
10. Daniel Konikoff, Université de Toronto
11. Evan Light, professeur agrégé, Université York
12. Fenwick McKelvey, professeur agrégé, Université Concordia
13. Jane Bailey, professeure, Université d'Ottawa, Faculté de droit

14. Joanna Redden, professeure agrégée, Université Western
15. Jonathan Obar, professeur agrégé, Université York
16. Jonathan Roberge, professeure titulaire, INRS
17. Kate Milberry
18. Kate Tillecczek, Université York
19. Kristen Thomasen, professeure adjointe, Université de la Colombie-Britannique
20. Leslie Shade, Faculté d'information, Université de Toronto
21. Luke Stark, professeur adjoint, Université Western
22. Mariette Pilon, avocate, membre du Barreau du Québec
23. Mary Ott, professeure adjointe, Université York
24. Matt Malone, professeur adjoint, Université Thompson Rivers
25. Natasha Tusikov, professeure agrégée, Département des sciences sociales, Université York
26. Nicole St-Pierre, présidente, NSTP Consulting Corp.
27. Nkechi E. Agugoesi, avocat ayant une formation en droit international
28. Ori Freiman, Digital Society Lab, Université McMaster
29. Sara M. Grimes, professeure, Université de Toronto
30. Sava Saheli Singh, Université York
31. Sharon Polsky, présidente, Conseil du Canada de l'accès et la vie privée
32. Spencer Izen, chercheur, B.C. Freedom of Information and Privacy Association
33. Sun-ha Hong, professeur adjoint, Université Simon Fraser
34. Tamir Israel, avocat spécialisé en technologie et droits de la personne